



**DELIBERATION du Comité syndical de CHARENTE NUMERIQUE**

**Comité syndical du mercredi 15 février 2017**

<b>N° de délibération : 2017-6-CS</b>	
<b>CADRE :</b>	<b>Budget</b>
<b>OBJET :</b>	<b>Montée en débit filaire – création d’une autorisation de programme</b>

L’an deux mille dix-sept, le 15 février à 14H00, le comité syndical de « Charente Numérique » s’est réuni au siège du syndicat, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT, son président.

Présents	Présent	Représenté	Absent Non représenté	Absent représenté par :
<b>Collège Département</b>				
Mme Marie Henriette BEAUGENDRE	<b>X</b>			
M. François BONNEAU	<b>X</b>			
M. Jacques CHABOT	<b>X</b>			
M. Didier JOBIT	<b>X</b>			
M. Jérôme SOURISSEAU		<b>X</b>		Procuration donnée à Mme Marie Henriette BEAUGENDRE
<b>Collège Région</b>				
M. Xavier BONNEFONT			<b>X</b>	
M. Mathieu HAZOUARD	<b>X</b>			
M. Jonathan MUÑOZ			<b>X</b>	

Six (6) délégués sur huit (8) étant présents ou représentés le quorum est atteint et le Comité syndical peut valablement délibérer.

Le Comité syndical

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le rapport de présentation ;

Considérant que le Syndicat mixte ouvert « Charente Numérique » a été créé le 7 décembre 2016 ;

Considérant qu’en adhérant à Charente Numérique, le Département de la Charente a transféré sa compétence de création de réseaux de télécommunications (article L. 1425-1 du CGCT) et les opérations qui s’y rattachaient ;

Considérant que le Département de la Charente a notamment transféré à Charente Numérique au titre du volet de Montée en Débit filaire (MeD) le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de NRA-MeD et l'opticalisation de NRA-ZO ;

Considérant que de façon à assurer la continuité du règlement des fournisseurs et de ne pas budgéter sur 2017 la totalité des investissements relatifs à cette partie du projet Très Haut Débit, il nécessaire de créer une autorisation de programme correspondant à cette partie des investissements et de mobiliser pour cette année les crédits de paiement ;

**DECIDE** d'approuver :

- le vote d'une autorisation de programme de 6 902 455,00 € au titre de la Montée en Débit filaire,
- le phasage suivant des crédits de paiement en réservant pour l'année 2017 une enveloppe de 4 390 897,20 € :

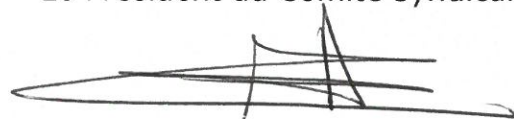
<b>AP « NRA-MeD »</b>	CP 2016	CP 2017	CP 2018
<b>6 902 455,00 €</b>	15 420,00 €	4 390 897,20 €	2 496 137,80 €

Résultats du vote :

Présents	Pour	Abstention	Contre	Non exprimé
<b>Collège Département</b>				
Mme Marie Henriette BEAUGENDRE	X			
M. François BONNEAU	X			
M. Jacques CHABOT	X			
M. Didier JOBIT	X			
M. Jérôme SOURISSEAU (pouvoir à Mme Marie Henriette BEAUGENDRE)	X			
<b>Collège Région</b>				
M. Mathieu HAZOUARD	X			

Messieurs Xavier BONNEFONT et Jonathan MUÑOZ sont absents, non représentés.

Le Président du Comité syndical



**M. Jacques CHABOT**

